



l'oxygène
à la source

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

DIRECTION ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

7 RUE DES TERRASSES – BP 39 – 74962 CRAN GEVRIER CEDEX

Tél. 04 50 66 77 77 – Fax 04 50 66 77 88 – Email : sila@silaf.fr

DEMANDE DE CONTROLE DE BRANCHEMENT D'EAUX USEES

(A renvoyer dûment complétée et signée au SILA)

A compléter par le demandeur

1. DEMANDE FORMULEE PAR

Nom, Prénom.....
Adresse.....
Code postal Localité.....
Tél Fax E-Mail

Personne à contacter pour le contrôle (si différent du demandeur)
NOM et N° de tél

2. INFORMATIONS CONCERNANT LA CONSTRUCTION

N° de section cadastrale..... N° de parcelle(s).....
Adresse Commune
Dossier d'urbanisme n° Délivré le

3. NOM OU RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE QUI A REALISE LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA PARTIE PRIVEE

Nom.....
Adresse..... Tél

Date de raccordement de la partie privée :

OU

Date d'achèvement des travaux :

dans le cadre des constructions déjà raccordées au réseau d'eaux usées, ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires (travaux d'extension, d'aménagement avec création de nouvelles installations productrices d'eaux usées, de pièces principales supplémentaires, changement de destination de l'immeuble ...).

(date faisant foi pour le calcul de la PFAC)

4. **DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTROLE**

- Le contrôle doit s'effectuer **après réalisation effective de la totalité du branchement, y compris raccordement de la partie privée à l'amont du regard de branchement**, afin de constater notamment:
 - ◆ la conformité entre les travaux réalisés et les prescriptions indiquées dans l'avis au document d'urbanisme émis par le SILA,
 - ◆ la séparation effective des eaux usées et des eaux pluviales,
 - ◆ la bonne exécution des ouvrages.

5. **ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**

Le demandeur s'engage :

- ◆ à respecter le Règlement du Service de l'Assainissement Collectif des eaux usées, en vigueur au moment du raccordement,
- ◆ à autoriser les agents du SILA à pénétrer sur sa propriété afin de contrôler la conformité des installations d'eaux usées privées et leur bon fonctionnement,
- ◆ à entretenir les installations et signaler toutes éventuelles modifications qui nécessiteraient un nouveau contrôle,
- ◆ sur l'exactitude des renseignements de la présente demande.

LU ET ACCEPTE (SIGNATURE DU DEMANDEUR)

A :

Le :

RAPPEL : Ce contrôle est obligatoire. S'il n'est pas réalisé, le propriétaire s'expose à la pénalité mentionnée à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.